Dr Guérin : « Le suivi des inscrits au Fijais se limite à un coup de tampon »

PROPOS RECUEILLIS PAR
STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

DÉJÀ CONDAMNÉ en 1996 pour « viol avec arme », le meurtrier présumé d'Angélique n'était pas soumis à une obligation de soins. Présidente de Stop aux violences sexuelles (SVS), le Dr Violaine Guérin a développé un protocole destiné aux auteurs en détention.

LE FIGARO. – Depuis sa sortie de prison, en 2000, David R. n'avait plus eu affaire à la justice. Quels sont les moteurs de ce passage à l'acte ?

Violaine GUÉRIN. – Ce n'est pas parce qu'il n'a pas fait parler de lui qu'il n'y a pas eu d'autres agressions… S'il y a eu ce viol, cela signifie d'abord que cet homme n'a pas été correctement soigné. Ce qui sous-tend la violence sexuelle, ce n'est pas une énergie de la sexualité, comme on le pense souvent, mais une énergie meurtrière, déployée au moment où la personne n'est pas elle-même. S'il a acheté du Viagra, c'est qu'il a manifestement un problème dans sa sexualité. Il y a de fortes chances qu'il ait été lui-même victime d'agressions sexuelles dans le passé. La majorité des auteurs de cette génération ont été victimes d'agressions sexuelles, mais n'en ont pas tous conscience : certains sont en amnésie post-traumatique. Aujourd'hui, avec la pornographie, il y a une autre catégorie d'auteurs, « par imitation ».

> « Un agresseur qui n'a pas été mis en soins sera multirécidiviste »
>
> VIOLAINE GUÉRIN, PRÉSIDENTE DE STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

Cet homme était inscrit au fichier répertoriant les auteurs d'infractions sexuelles (Fijais) entraînant des obligations qu'il a suivies. Qu'aurait-on pu faire de plus ?

Le suivi des personnes inscrites au Fijais se limite à un coup de tampon… Ce chauffeur de bus, en contact avec des enfants, n'aurait jamais dû avoir l'autorisation d'exercer ! Un auteur qui n'a pas été mis en soins sera multirécidiviste. On laisse sortir des gens que je ne considère pas comme guéris. À l'inverse, on en maintient d'autres en détention… L'association SVS a développé un protocole en deux ans destiné aux violeurs eux-mêmes victimes de violences sexuelles dans leur enfance : la première année, on travaille sur leurs souvenirs parfois enfouis. Ce qui va nous permettre, l'année suivante, de confronter les adultes qu'ils sont devenus aux faits qu'ils ont perpétrés. L'immaturité que l'on retrouve souvent chez les auteurs d'agressions sexuelles vient du fait que ce sont des enfants qui ont été bloqués dans leur développement. La première étape est de comprendre leur histoire. Il faut travailler sur cette énergie meurtrière et l'évacuer grâce à un travail corporel. Et, à leur sortie de prison, SVS continue de suivre ceux qui le veulent.

Peut-on guérir un pédophile ? Faut-il une injonction de soins pour tous ?

Guérir, c'est possible. Encore faut-il pouvoir mettre en œuvre une thérapie ! Il faut attendre que le procès soit passé pour que les soins démarrent : on perd beaucoup de temps. Autre problème, dans les centres de détention, où il y a beaucoup de violences, les psychologues sont pour la plupart sans grande expérience. Il faudrait mettre les moyens pour transformer nos prisons en vrais établissements de soins ! ■